



# LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ?

## PARLONS EN !

*En juillet 2008 l'accord national interprofessionnel du stress est signé par l'ensemble des organisations syndicales (salariés et patronat). Une injonction du ministre Xavier Darcos aux entreprises de + de 1000 salariés les oblige à entamer des négociations pour mettre en application ce qui est décliné dans cet accord et sur les risques psychosociaux. Dans ce cadre, la RATP entame des négociations !*

### Il est plus que temps d'aborder le sujet !

#### *Risques Psychosociaux (RPS) c'est quoi ?*

Ils recouvrent des risques professionnels qui portent atteinte à l'intégrité physique et à la santé mentale des salariés. Ils peuvent entraîner des pathologies professionnelles telles que des dépressions, des maladies psychosomatiques, des problèmes de sommeil, mais aussi, générer des troubles musculosquelettiques, des maladies cardio-vasculaires, voire entraîner des accidents du travail.

#### *Le stress c'est quoi ?*

Il fait partie des RPS. Cet état survient lorsqu'il y a déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et la perception

qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face. Bien que l'évaluation des contraintes et des ressources soit d'ordre psychologique, les effets du stress ne sont pas uniquement de nature psychologique. Cela affecte également la santé physique, comme les TMS (troubles musculosquelettiques), le bien-être et l'engagement de la personne qui y est soumise.

#### *Travail réel, de quoi s'agit-il ?*

C'est la différence entre le « prescrit », la tâche (prescription, méthodes, modes opératoires...), et le « réalisé » (nécessité d'adaptation due aux différents aléas qui sortent du champ des prescriptions...)

### Pour la CGT/RATP

Ce dossier doit porter prioritairement sur la prévention primaire, sur les causes et non sur les conséquences. Il ne pourra aboutir favorablement que si la direction accepte d'adopter un dialogue sans déni ni tabou, afin de pouvoir aborder toutes les questions relatives aux RPS, notamment celles qui touchent aux organisations de travail.

D'une manière générale, il y a urgence à réfléchir au travail, à son organisation, à son évaluation, et sa pleine reconnaissance.

Nous revendiquons :

- ♦ **La création d'indicateurs portant sur l'efficacité des mesures (suivi), et sur les dispositifs mis en place pour les cas où le risque est manifeste.**
- ♦ **La mise en œuvre d'une analyse complète des facteurs des Risques PsychoSociaux.**



Des solutions existent, les mesures doivent être d'abord collectives. Elles doivent prévenir, éliminer le risque ou, à défaut, le réduire s'il ne peut être éliminé. Pour cela, il y a nécessité de faire un état des lieux (*photo de l'entreprise sur les RPS*), nécessité aussi de mettre en évidence la casse des collectifs de travail et les incidences en termes de RPS.



Cela demande la mise en place de groupes " pluridisciplinaires" regroupant l'ensemble des acteurs (CHSCT, médecins du travail, organisations syndicales).

Pour la CGT, les négociations doivent aboutir sur un texte qui porte sur la prévention primaire. Il devra prendre en compte la notion de sens du travail, les collectifs de travail, la prise en compte du travail réel, l'impact de la différence entre prescrit et réel, la possibilité pour les salariés d'intervenir sur la charge de travail, les objectifs attribués, définir les espaces où les salariés et leurs représentant, pourront s'exprimer sur ces problématiques

**La direction devrait faire une première proposition au mois de février, comme toujours, la CGT sera au rendez-vous.....**

**Rapprochez-vous de vos délégués CGT**

***Au travers nos missions et notamment celles de nos élus aux CHSCT, nous constatons la montée en puissance des RPS, qui sont révélateurs de souffrance au travail.***

***N'hésitez pas à en parler avec vos élus et mandatés CGT.***

**Retrouver toute  
l'actualité CGT/RATP**

**[www.cgt-ratp.fr](http://www.cgt-ratp.fr)**